

**Marque de certification CE**

La marque CE n'est pas une marque de sécurité. Elle documente uniquement la conformité avec les directives de l'Union européenne. La marque CE est une marque administrative, apposée par les fabricants sous leur propre responsabilité.



**Marque de certification ENEC**

La marque ENEC est un symbole pour le marquage de produits dans le domaine des appareils électriques au sein de l'Union européenne. Contrairement au marquage CE, la marque ENEC n'est pas seulement une autodéclaration du fabricant. Elle est octroyée par des organismes de contrôle indépendants.



**Marque de certification VDE**

La marque VDE est un sigle facultatif pour documenter la sécurité et le respect des normes pour des appareils électriques. La marque VDE est octroyée uniquement par l'organisme de contrôle et certification VDE.



**Marque de certification F**

Adapté pour le montage direct sur des matériaux de construction normalement inflammables. Cette marque n'est plus nécessaire aujourd'hui mais elle est encore souvent apposée sur des luminaires. La marque F ne devra plus être apposée à partir du 12.04.2012. Les surfaces de montage ne doivent pas devenir trop chaudes



**Marque de certification MM**

Les luminaires portant la marque MM sont adaptés pour le montage en saillie et encastrés dans des meubles composés de matériaux aux propriétés d'inflammabilité inconnues.

